



Bourdonnement dans les murs

Par **proprio75**, le **19/09/2013** à **19:22**

Bonjour,

Depuis maintenant six mois, mon mari et moi ressentons des vibrations dans notre appartement, seulement la nuit. Ces vibrations connaissent un pic toutes les deux heures environ : nous nous réveillons à ce moment : nous ne dormons pas plus de 4 heures chaque nuit.

Il semble que le bruit provient d'un appareil que notre voisine du dessus brancherait toutes les nuits.

Nous avons plusieurs problèmes :

- nous sommes les seuls dans l'appartement à ressentir ces vibrations : comment pouvons-nous prouver leur existence, sachant qu'elles ont lieu seulement la nuit, de façon non continue ?
- la voisine en question refuse de nous ouvrir sa porte : à partir de quel moment peut-on l'y "obliger" ?
- pouvons-nous être poursuivis pour vice de forme si nous vendons cet appartement ?

Merci d'avance !

Par **Lag0**, le **20/09/2013** à **08:51**

[citation]comment pouvons-nous prouver leur existence,[/citation]

Bonjour,

Je ne vois, pour cela, que le constat d'huissier.